



**PUBLICATION ET
AVIS DE DÉLIVRANCE DE CERTIFICATS DE CONFORMITÉ
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1012 et 1023**

(Articles 110 et 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et 362 de la *Loi sur les cités et villes*)


Le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

| Titre et date d'adoption | Objet |
|--|---|
| Règlement numéro 1012 modifiant le règlement de zonage numéro 771 afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte dans la zone H*-212 Adoption : 4 juillet 2017 | Le règlement a pour objet : [1] de modifier les limites des zones C*-200 et H*-212 en agrandissement la zone H*-212 à même une partie de la zone C*-200; [2] de remplacer la grille de spécifications de la zone H*-212; [3] de modifier les usages autorisés pour la classe d'usages « mixte (c2) » dans la zone H*-212; [4] de modifier certaines dispositions pour les garages souterrains; [5] d'autoriser, avec conditions, des cases de stationnement dans l'emprise d'une voie de circulation publique. |
| Règlement numéro 1023 modifiant le règlement de zonage numéro 771 afin de permettre la réalisation d'un ensemble immobilier résidentiel dans la zone C*-188 Adoption : le 1 ^{er} août 2017 | Le règlement a pour de remplacer la grille de spécifications de la zone C*-188. |

La Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) a délivré les certificats de conformité au schéma d'aménagement requis par la loi, le 15 septembre 2017 (SL 2017-11 et SL 2017-12). Cette date marque donc l'entrée en vigueur des règlements numéros 1012 et 1023.

Les règlements ci-dessus mentionnés sont disponibles pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture (<http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/heures>). Une copie des règlements peut aussi être obtenue moyennant le paiement des frais exigés par la réglementation.

Les règlements numéro 1012 et 1023 et la codification administrative du règlement numéro 771 seront disponibles sur le site Internet de la Ville au cours des prochaines semaines, et ce, sans frais : <http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/reglements>


Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LLM, oma
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux